BRETAGNE

CATALOGUE DES FORMATIONS Animateurs et Dirigeants SAISON 2026 / 2027

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORT VITALITÉ

COMITÉ RÉGIONAL BRETAGNE

EDITO

Maryse Blanchard Vice présidente et Elue Référente Formation Développement au COMITÉ RÉGIONAL SPORT VITALITÉ EPGV BRETAGNE

Dirigeants et animateurs Sport Vitalité,

La Fédération Française EPGV devient la FF SPORT VITALITÉ

Depuis mars 2026, nous sommes fiers d'arborer cette nouvelle identité qui incarne le dynamisme et le modernisme de nos actions futures.
L'ambition de notre Plan Régional de Formation reste de répondre au mieux aux attentes et besoins de nos animateurs et dirigeants, en matière d'évolution de l'emploi et de développement des activités au sein des clubs. Nous avons effectué un recensement des besoins de formation auprès des acteurs bretons, en intégrant les enjeux fédéraux et les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Au cours de la saison précédente, nous avons priorisé la montée en compétence de l'Équipe Technique Régionale. Marion Coupé au poste de Conseillère Technique Territoriale et Samuel Grondin ont été certifié à la formation de Directeur de formation. Ce dernier occupe désormais le rôle de Directeur de Formation. Leur expertise et leur engagement seront des atouts précieux pour l'avenir de notre Comité.

Cette saison, nous continuons le déploiement du **Pack Sport Santé** et nous sensibilisons les clubs à l'importance d'un affichage clair des quatre piliers Sport Santé. La formation des animateurs sera au cœur de nos préoccupations, car nous croyons fermement que des animateurs formés et informés sont essentiels pour assurer un accompagnement de qualité à nos licenciés.

Animateurs, jeunes diplômés… Pourquoi se former ?
- Pour développer vos compétences et évoluer dans votre parcours professionnel et personnel.
- Pour s'adapter aux transformations du métier, à l'émergence de nouvelles pratiques sportives et aux exigences qui en découlent.

Dirigeants, vous venez d'être élus ? Pourquoi se former ?
- Pour acquérir ou renforcer les compétences nécessaires à l'exercice de vos responsabilités au sein du club.
- Pour répondre à un besoin d'enrichissement personnel, et ainsi renforcer la dynamique et la cohésion de votre équipe.

Nouveautés 2026/27 : 2 formations Public Senior pour monter en compétences sur la fonction du vieillissement avec 2 thématiques différentes

- La formation Bien vieillir équilibre
- La formation Et Vie Danse

A vos agendas 2027 : un rendez-vous à ne pas manquer ! **samedi 19 juin 2027** , un évènement régional ouvert à tous les licenciés Sport Vitalité.

Très belle saison sportive à toutes et à tous.

SOMMAIRE

L'organisme de formation	P4
Les différentes formations et les prérequis	P5
Inscription et financement	P6 - P7
La Formation Professionnelle - CQP ALS	P8
Les Formations Filières Fédérales	P9 -P15
La Formation Dirigeants	P16-P17
La Formation ROB pour les bénévoles	P18
Les Animations Territoriales / Département	P19-P20
Conditions générales de vente	P21
Le dynamisme SPORT VITALITÉ en Bretagne	P22

L'ORGANISME DE FORMATION

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- Conseillère Technique Territoriale et référente pédagogique :
  Marion Coupé

- Directeur de Formation, référent Handicap :
  Samuel Grondin

- Conseillère de Formation :
  Dominique Meurant

- Conseiller de Formation :
  Théo Chopinet

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

- Responsable Administrative et Financière :
  Nadège Floch

- Assistante Administrative :
  Camille Guillaume

DÉMARCHE QUALITÉ

QUALITÉ

Notre organisme de formation a obtenu la certification en 2021 pour une durée de 3 ans, puis a été renouvellé en mars 2024.
Cette certification délivrée par l'AFNOR - organisme retenu par la FFSV pour garantir la qualité de l'ensemble des organismes de formation FFSV est renouvelable tous les trois ans.
L'ensemble des indicateurs audités sont conformes pour toutes les formations proposées par le Comité Régional Sport Vitalité EPGV Bretagne. Bretagne.
Ce résultat témoigne d'un véritable travail d'équipe mené au quotidien tout au long de la saison de la formation.
La certification Qualiopi est la garantie :

- D'une prise en charge de formations professionnelles via le compte CPF (Compte Personnel de Formation).
- D'une formation de qualité basée sur 32 indicateurs de la formation.
- D'une adaptation aux besoins spécifiques de chaque stagiaire en formation.
- De l'utilisation de méthodes pédagogiques innovantes.
- D'une équipe de formateurs qui actualise ses compétences dans différents domaines d'activité.

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

LES DIFFÉRENTES FORMATIONS ET LES PRÉREQUIS

CYCLE MÉTIER - FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Elles représentent la 1ère marche indispensable pour exercer le métier d'animateur/éducateur sportif, à temps partiel ou complet. Ces diplômes sont inscrits au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP). Notre Organisme de Formation est attentif aux évolutions et adaptations de l'environnement. Aussi, lorsque cela est possible et fonctionnel, nous mettons en place une partie des formations à distance. Cela nous permet de prendre en compte une individualisation des parcours de formation.

CYCLE PERFECTIONNEMENT - FILIÈRES FÉDÉRALES

Elles permettent à l'animateur de diversifier, améliorer et consolider ses compétences professionnelles tant au niveau technique que pédagogique. Les formateurs intervenant dans ce cycle actualisent en permanence leurs connaissances et leur savoir-faire qu'ils transmettent aux stagiaires. Les animateurs peuvent ainsi adapter leur pratique professionnelle aux besoins spécifiques de leurs clubs et de leur bassin d'emploi, contribuant à leur insertion professionnelle et au développement des structures locales.

CYCLE BÉNÉVOLE - FORMATIONS DIRIGEANTS

Elles permettent de développer les compétences des acteurs du territoire (formation continue des dirigeants des comités départementaux et des clubs) et de reconnaître l'engagement du dirigeant. Les compétences acquises se situent dans différents domaines de gestion d'une association ou de nouvelles technologies de l'information et de communication. Un dirigeant formé a un rôle de complémentarité avec les professionnels qui l'entourent. C'est l'une des conditions de réussite et au développement du club.

Accessibilité
Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez suivre cette formation ?
Faites-nous le savoir, nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

LES PRÉREQUIS*

*condition ou ensemble de conditions nécessaires pour s'engager dans une action de formation

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Le candidat au CQP ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation.

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours à l'entrée en formation « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Être âgé de 18 ans à la date du jury,
- Être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation et disposer d'une autorisation délivrée par le responsable légal,
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalables à l'entrée en formation spécifiques à chaque option,
- Présenter un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique et à l'animation d'activités de loisir sportif** de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement.

En complément, vous devrez impérativement fournir une «attestation de stagiaire en formation» délivrée à partir du site EAPS :
(https://eaps.sports.gouv.fr/)

FORMATIONS FILIÈRES FÉDÉRALES

- Être licencié à la FFSV
- Être à jour de sa carte profesionnelle d'Educateur Sportif (fournir une impression datée du site EAPS)
- D'autres prérequis peuvent être demandés, veuillez consulter la fiche programme relative à l'activité.

INSCRIPTION

Un site internet pour toutes vos démarches d'inscription

Vous souhaitez vous inscrire, connectez-vous sur notre site https:/www.sportsante-epgvbretagne.com/
PUIS «Nos Formations» ou «CQP ALS AGEE» (pour devenir animateur) pour en savoir plus sur la formation qui vous intéresse, et inscrivez-vous en remplissant le formulaire «S'inscrire» correspondant.

Retourner le dossier complet (fiche d'inscription, devis signé et règlement) COREG Sport Vitalité EPGV Bretagne – 4A Rue du Bignon – 35000 Rennes

Toutes les sessions de formation en distanciel se déroulent sur la platerforme E-learning DIGIFORMA

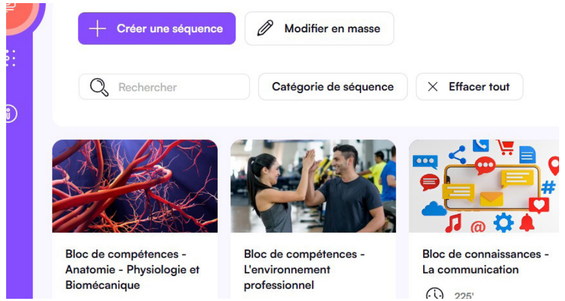

FINANCEMENT

L'accès aux différents dispositifs de financement dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale, et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès à présent.

CANDIDAT SALARIÉ

- Départ en formation à l'initiative de l'employeur dans le cadre du Plan de Développement des Compétences : prise en charge de la formation par l'Opérateur de Compétences (OPCO) ou l'employeur. Si l'OPCO prend en charge le financement de la formation, le COREG EPGV Bretagne gère les aspects administratifs et financiers pour les clubs EPGV.

- Départ en formation à l'initiative du salarié dans le cadre de son Compte Personnel de Formation (CPF) : les actions de formation professionnelle sont prises en charge par votre CPF ou des financements partagés sont possibles. *(Financement valable uniquement pour le CQP ALS AGEE).*

- CPF transition professionnelle remplace l'ancien CIF, il est géré par la commission paritaire interprofessionnelle régionale. Ces congés permettent aux salariés de s'absenter de son poste pour suivre une formation afin de développer ses compétences. Contrairement au plan de développement des compétences, la formation peut ne pas avoir de rapport avec le poste actuel que vous occupez.

CANDIDAT DEMANDEUR D'EMPLOI (UNIQUEMENT POUR LES FORMATIONS PRO)

- Indemnisé par France Travail : Les demandeurs d'emploi peuvent demander un financement pour une formation à condition que celle-ci les aide à retrouver un emploi à avancer dans leur transition professionnelle. Seuls les CQP sont éligibles. Selon les situations, prise en charge des coûts de formation, des frais de formation et de la rémunération ou de la seule rémunération par France Travail, *France Travail peut verser un complément au CPF. Dans tous les cas, les demandes de financement pour les demandeurs d'emploi passent par France Travail.*

Non indemnisé par France Travail : Renseignez-vous également auprès de votre région. Chaque région a des dispositifs spécifiques pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur formation. Votre conseiller France Travail pourra également vous orienter vers ce type de dispositif si les budgets formation France Travail sont restreints ou ne s'appliquent pas à votre cas.

STATUT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Financement possible AGEFIPH. Se rapprocher des structures CAP emploi départementales.

CANDIDAT TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Possibilité de prise en charge par le Fonds d'Assurance Formation (FAF) des non salariés, par l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise) ou par le FIFPL pour les auto entrepreneurs.

CANDIDAT TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

Le candidat règle personnellement le montant de la formation selon des modalités énoncées dans le contrat de formation. Une aide du COREG est possible pour la formation professionnelle (CQP), se rapprocher de nos services.

CANDIDAT DE MOINS DE 26 ANS

Contacter la Mission Locale de votre secteur. Prévoir un accompagnement sur une longue période pour prétendre à une aide : financement Conseil Régional, Conseil Départemental (Fond d'Aide aux Jeunes), État (dispositif Sésame avec la DRJSCS), etc. Aides Comité Régional EPGV.

AIDES COMITÉ REGIONAL SPORT VITALITÉ EPGV

Une aide régionale est possible à la suite d'une étude personnalisée par stagiaire.

Région BRETAGNE · Afdas · France Travail · Cette formation est éligible à MON COMPTE FORMATION

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

CQP ALS OPTION AGEE

Faîtes de votre passion du sport , un métier avec la Certification de Qualification Professionnelle - RNCP 38820
Option Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression
Cette formation constitue la première étape de qualification professionnelle de la filière Activités Physiques pour Tous ou activités de la Forme. Il est la qualification professionnelle de base, socle de toutes nos formations fédérales complémentaires.
Modalités de formation : Formation mixant presentiel, distanciel et alternance (centre de formation et à distance – Stage en structure professionnelle)

234 HEURES DE FORMATION
(inclus l'alternance)

- 28 H distanciel Plateforme E-learning
- 5 H Positionnement
- 112 H présentiel en centre de formation
- 14 H de classe virtuelle
- 3 H de certification
- 80 H d'alternance en structure

PRÉREQUIS

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire du PSC1
- Être titulaire d'une attestation de réussite aux tests techniques spécifiques à la formation (réaliser lors du positionnement)
- En complément, vous devrez impérativement fournir une attestation de stagiaire en formation délivrée à partir du site EAPS.

DATES ET LIEUX

Dates de formation en centre DINARD (22)

CV	2h	mercredi 14 octobre 2026
R1	28h	28 au 31 oct. 2026
CV	3h	les 6/11 et 11/12
R2	21h	3 au 5 déc. 2026
CV	1h30	le 8/11/27
R3	21h	14 au 16 janv. 2027
CV	3h	les 22/1 et 12/2
R4	21h	22 au 24 fév. 2027
CV	3h	les 12/3 et 19/3
R5	21h	19 au 21 avril 2027
CV	1h30	le 30/4

Certification 10 au 12 mai 2027- Rattrapage 7 au 8 juin 2027

LIEUX DE LA FORMATION

Tests techniques et positionnement : Rennes (35)
Regroupement en centre : Campus Sport Bretagne - Dinard (35)

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Tests et Positionnement	50€
Pédagogique	2808€
Certification	50€

20 STAGIAIRES

DIPLÔME PROFESSIONNEL NIVEAU 4

CQP ALS AGEE

Actualisation Animateur SPORT-SANTÉ

L'actualisation Animateur Sport-Santé est une formation complète en adéquation avec les nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé et un accès à des outils d'information dans le domaine du Sport-Santé tel que l'alimentation, le stress, le sommeil afin d'accompagner les licenciés vers un mode de vie sain et actif. C'est aussi la sensibilisation au Pack Sport Santé dans les clubs, la mise en place de la séance mixte Sport Vitalité et l'identification des 4 piliers Sport-Santé pour chaque cours afin d'avoir plus de clarté vers nos pratiquants.

20 HEURES DE FORMATION

AVANT LA FORMATION
Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.
Positionnement :
Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : Ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes
L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

- 8 h présentiel en centre de formation
- 2 h en distanciel
- 6 h en classe virtuelle
- 4h de mise en situation en structure

DATES ET LIEU

Date	lieu
Samedi 13 février 2027	à définir
Mardi 2 février 2027 Mardi 9 février 2027 Vendredi 16 avril 2027	Classes Virtuelles

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	Gratuit *

15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

* prise en charge dans le cadre d'une action collective AFDAS sous réserve d'acceptation

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Actualisation Animateur Sport-Santé

Sport Entreprise

La formation Entreprise permet d'intervenir en proposant une offre de pratique régulière au plus près des lieux d'activités professionnelles. Les salariés et les collaborateurs en perçoivent les bénéfices tant en termes de bien-être, que de santé et d'amélioration du lien social.
La formation Entreprise qui vous est proposée va vous permettre de contribuer au développement de la pratique de séances Sport Vitalité et de diversifier vos pratiques professionnelles.

7 HEURES DE FORMATION

AVANT LA FORMATION
Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.
Positionnement :
Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : Ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes
L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

7 h
En Centre de Formation

DATES ET LIEU

Date	lieu
Samedi 7 novembre 2027	Rennes (35)

15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	245€

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Sport Entreprise

Cross Training SPORT-SANTÉ

La formation Cross Training Sport-Santé permet d'enrichir les animations Sport Vitalité à l'extérieur et de développer les compétences pour animer des séances ou des programmes dans une perspective Sport-Santé.

16 HEURES DE FORMATION

AVANT LA FORMATION
Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.
Positionnement :
Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : Ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes
L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

2 jours
En Centre de Formation

DATES ET LIEU

Date	lieu
30 et 31 janvier 2027	Vern sur Seiche (35)

15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	560€

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Cross Training Sport-Santé

Pilates Intermédiaire

Le niveau intermédiaire en Pilates permet d'approfondir le niveau fondamental avec des options évolutives et l'intégration de nouveaux mouvements. L'animateur est alors en mesure de faire progresser ses pratiquants, qui ont déjà acquis les principes et les bases du PILATES.

28 HEURES DE FORMATION

AVANT LA FORMATION
Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.
Positionnement :
Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : Ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes
L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

21 h
En Centre de Formation

7 h
de certification

Alternance animation de séances au moins 3 mois

DATES ET LIEU

Date	lieu
22, 23 et 24 février 2027	Rennes (35)
Certification 2027	

15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	980€

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Pilates Intermédiaire

Et Vie Danse

La formation « Prévention Et Vie Danse » permet de renforcer ses connaissances et ses compétences dans l'animation de séances d'activités dansées au sein des clubs Sport Vitalité EPGV et dans l'animation de programme de prévention santé en lien avec les partenaires territoriaux.

30H30 DE FORMATION

AVANT LA FORMATION
Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.
Positionnement :
Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : Ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes
L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

20 h
En Centre de Formation

Mise en situation professionnelle 6 séances Senior

10 h
Distanciel E-learning

Certification en Visio: 0h30

DATES ET LIEU

Date	lieu
1, 2 et 3 mars 2027	Hennebont (56)
Certification en Visio 30 juin 2027	

15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	1067,50€

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Prévention Et Vie Danse

Bien Vieillir Équilibre

La formation « Bien Vieillir EQUILIBRE » permet de renforcer ses connaissances et ses compétences dans l'animation de séances équilibre au sein des clubs Sport Vitalité EPGV et dans l'animation d'ateliers de prévention des chutes avec les partenaires territoriaux.

30H30 DE FORMATION

AVANT LA FORMATION
Un questionnaire pré-formation vous sera adressé afin de faire le point sur vos connaissances et permettre l'adaptation de la formation à vos besoins.
Positionnement :
Le stagiaire participera à un temps de positionnement permettant d'identifier : Ses motivations, ses expériences professionnelles et le projet professionnel, ses connaissances initiales dans le domaine de la formation d'adultes
L'objectif du positionnement est de répondre au mieux aux besoins du stagiaire en adaptant le parcours de formation.

20 h En Centre de Formation	Mise en situation professionnelle 6 séances Equilibre
10 h Distanciel E-learning	Certification en Visio: 0h30

DATES ET LIEU

Date	lieu
4, 5 et 6 mars 2027	Hennebont (56)
Certification en visio 30 juin 2027	

15 STAGIAIRES

PRÉREQUIS VOIR P5

CERTIFICATION FÉDÉRALE

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€
Pédagogique	1067,50€

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Bien Vieillir Équilibre

Dirigeant de demain

Formation à destination des dirigeants de clubs SPORT VITALITÉ EPGV et de CODEP / COREG
Ces formations permettent aux acteurs de terrain de développer leurs compétences. Ces compétences se situent dans différents domaines de gestion d'une association. Cette formation vous permettra de vous situer dans l'environnement fédéral ainsi que d'approfondir la compréhension du rôle de dirigeant de club. Vous serez amené à vous familiariser avec la méthodologie d'un projet associatif en utilisant les nouveaux outils de gestion du club.

10 HEURES DE FORMATION

2 jours en centre de formation

PRÉREQUIS

- Être licencié à la FFSV
- Être en fonction de bénévole dirigeant ou souhaitant le devenir
- Être impliqué au sein d'un club SV

6 STAGIAIRES MINIMUM, 15 MAX

DATES ET LIEUX

Dates	lieu
samedi 10 et dimanche 11 avril 2027	CDOS Rennes (35)

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€

Frais pédagogiques, d'hébergement, de restauration et de transport : gratuit sous réserve de l'acceptation d'une prise en charge collective

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Formation Dirigeants

Autres Formations Dirigeant

Formation à destination des dirigeants de clubs SPORT VITALITÉ EPGV et de CODEP / COREG
Ces 2 formations centrées sur l'utilisation d'outils informatiques permettent aux acteurs de terrain de développer leurs compétences et leur pratique.

7 HEURES DE FORMATION OUTILS INFORMATIQUE : SHAREPOINT » 16 sept. 26

7 HEURES DE FORMATION I-RÉSEAU + GESTION ADMINISTRATIVE » Octobre 26

PRÉREQUIS

- Être dirigeant licencié à la FFSV
- Être en membre d'un bureau de club ou du Comité directeur FFSV

DATES ET LIEUX

Dates	lieu
mercredi 16 sept. 26	Rennes (35)
Octobre 2026	Quimper (29)

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs
Inscription	30€

Frais pédagogiques, d'hébergement, de restauration et de transport : gratuit sous réserve de l'acceptation d'une prise en charge collective

6 STAGIAIRES MINIMUM, 15 MAX/JOUR

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 - bretagne@comite-epgv.fr

Autres Formation Dirigeants

ROB (Remplaçant Occasionnel Bénévole)

NOUVELLE SÉANCE TYPE

Cette formation a pour objectif de former un licencié à une séance type «MIXTE» Sport Vitalité en lien avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé afin de pallier l'absence imprévue de l'animateur.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION - FORMATION LICENCIÉS

ROB ADULTE

7 HEURES DE FORMATION » 1 jour en centre de formation

PRÉREQUIS

- Être licencié à la FFSV
- Être repéré dans le cours par l'animateur en accord avec le président

DATES ET LIEUX

Dates	lieu
samedi 13 mars 2027	Rennes (35)
samedi 3 avril 2027	Bannalec (29)
samedi 17 avril 2027	Dept. 22

COÛT DE LA FORMATION

Frais	Tarifs

Les frais d'inscription et pédagogiques sont pris en charge par le Coreg

Frais de restauration et de transport à la charge du stagiaire

6 STAGIAIRES MINIMUM, 15 MAX

PLUS D'INFOS : 02 99 67 35 40 bretagne@comite-epgv.fr

Remplçant Occasionnel Bénévole

Calendrier des animations territoriales

ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFSV EPGV Inscription auprès du CODEP 22 sur l'adresse du Codep : cotesdarmor@comite epgv.fr / 06 20 72 49 69			
CODEP 22	10/10/2026	Intelligence artificielle & création de contenu ChatGPT & outils IA	matinée Léa GAUTHIER
	17/10/2026	Pilates et Yoga : harmonie entre force et sérénité Pilates et Bassin : prendre soin de vos psoas Body Zen et Relaxation	journée Isabelle ROSSI
	30/01/2027	Musique/mouvement, travail sur le rythme au travers de danses chorégraphiées	matinée Caroline COLLIN
	20/03/27	Exploration de différents types de Yoga : Pratique douce matinale, Yoga spécifique des yeux, du visage, de la colonne vertébrale et Yoga dynamqiue	matinée Christelle PHILIPPE
ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFSV EPGV Inscription auprès du CODEP 29 sur l'adresse du Codep : finistere@comite epgv.fr			
CODEP 29	13/03/2027	Découvertes activités : Aéro Move et Stretching Postural	2 demi-journées Cécile NOZET
ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFSV EPGV Inscription auprès du CODEP 56 sur l'adresse du Codep : morbihan@comite epgv.fr- Isabelle Zerab : 06 40 36 97 13			
CODEP 56	04/10/26	Méthode Pilates et mouvements somatiques	
	18/10/26	Découverte activités à St Pierre de Quiberon Cross training Sport Santé / Pack Sport-Santé la séance mixte Sport Vitalité Longe Côte	Dominique Meurant Intervenante
	Fin Nov.26	Comment réagir face à un adhérent atteint d'une pathologie précise?	
	Début 2027	Journée de cohésion	Codep 56

Animations Territoriales

Calendrier des animations territoriales

ANIMATIONS GRATUITES DIRIGEANTS ET ANIMATEURS LICENCIÉS FFSV EPGV Inscription sur le portail CODEP 35 en cliquant sur le lien suivant https:/epgv35.fr / 09 53 36 37 00 / codep@epgv35.fr			
CODEP 35	19/09/2026	Masterclass Animateurs/Dirigeants Pilates et Yoga Concept GLIDING	1 journée Séverine Beuve Nabil Alouane
	09/10/2026	L'IA = Comprendre l'IA et ses enjeux : Définir l'IA, ses concepts clés et mesurer ses impacts pour les clubs	matin Ezat Fazlibegovic
	09/10/26	Le Dirigeant de demain : c'est quoi le Sport Vitalité?	après-midi Marion Coupé
	17/10/2026 et 20/02/27	Enrichir la boîte à outils pédagogique pour dynamiser les séances « enfants »	Nolwen Larcher
	07/11/2026	Abdos hypopressifs-les Fascias Approche somatique du mouvement : Optimisation du geste et de la perception	1 journée Guillaume Donnez
	07/11/2026	Les clefs pour diriger un club et L'AG mode d'emploi	1 journée Élus Codep
	15/01/2027	Droits, obligations et responsabilités	En Visio Élus Codep
	16/01/27 et 23/01/27	Pilates (Niveaux 2) avec petit matériel	David Roques
	12/02/27	Les outils Codep	½ journée Élus Codeps
	20/03/2026	L'essentiel de la gestion financière ou Renforcement Basicompta	1/2 journée Élus Codeps ou journée

Animations Territoriales

Conditions générales des ventes

Les présentes conditions de vente s'appliquent pour toutes les formations dispensées par les Organismes de Formation de la FF SPORT VITALITÉ EPGV.

- Au commanditaire et payeur de la formation, ci-après dénommé, le demandeur
- A l'organisateur de la formation, ci-après dénommé, l'organisme de formation
- Au bénéficiaire de la formation, ci-après dénommé, le stagiaire. La commande d'une formation implique l'acceptation sans réserve par le demandeur des présentes conditions générales de vente.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée à l'organisme de formation ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de ce dernier, prévaloir sur les présentes CGV.

- Objet :

L'organisme de formation établit une convention de formation professionnelle continue établie selon les dispositions des articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Les signataires s'engagent à en respecter les dispositions.

- Inscription en formation :

Toute inscription nécessite le renvoi de la fiche d'inscription dûment remplie à :
COREG SPORT VITALITÉ EPGV BRETAGNE
4A rue du Bignon 35000 Rennes
formation.bretagne@comite-epgv.fr

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Les dates limites d'inscriptions doivent être respectées : les dossiers parvenant après la date limite seront acceptés dans la limite des places disponibles.

L'inscription à une action de formation nécessite :

- L'envoi par le demandeur de la fiche d'inscription dûment remplie

L'organisme de formation adresse au demandeur :

- S'il s'agit d'une entreprise (ou association), une convention de formation établit en deux exemplaires comportant les présentes conditions de vente.

Le demandeur s'engage à retourner un exemplaire signé, accompagné du cachet de l'entreprise.

- Si le demandeur est une personne physique

qui entreprend une formation professionnelle à titre individuel et personnel, un contrat de formation établit en deux exemplaires que le demandeur s'engage à retourner signé.
Le stagiaire recevra une convocation, par session de formation, stipulant le lieu, les dates et les horaires de formation.

À l'issue de la formation, l'organisme de formation adressera au demandeur :

- Une facture (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant)
- Un certificat de réalisation au stagiaire (à l'OPCO désigné par l'employeur, le cas échéant).

Le certificat de réalisation remplace l'attestation de stage.

- Pièces à fournir par le stagiaire au moment de l'inscription :
- Un certificat médical de moins d'un an
- Une photo d'identité
- La photocopie des diplômes correspondant aux prérequis de la formation.

Annulations :

- À l'initiative du demandeur :

L'annulation de l'inscription en formation doit être effectuée par écrit auprès de l'organisme de formation, le demandeur reste redevable :
- Pour une annulation à moins de 15 jours du début de la formation : 40 euros

- À l'initiative de l'organisme de formation :

Il se réserve le droit, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler une formation jusqu'à 7 jours de la date prévue de la prestation. Il en informera le demandeur par courrier et/ou par téléphone. Aucune indemnité ne sera versée au demandeur à raison d'une annulation du fait de l'organisme de formation.

- Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'organisme de formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses stagiaires. L'organisme de formation ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un évènement fortuit. Sont notamment considérés comme un évènement de force majeure la guerre, les épisodes pandémiques, l'émeute, la grève, le blocage des moyens de transport et des réseaux de télécommunication, les catastrophes naturelles (inondation, déluge, incendie, avalanche…), les dispositions d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet de l'organisme de formation, ainsi que tous les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant, irrésistible et extérieur à la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale de la convention de formation.
Sont notamment considérés comme un cas fortuit la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique. Il est précisé que ces évènements sont susceptibles d'entrainer l'annulation d'une action de formation. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés.

- Prix et règlements

Le client s'engage à régler le prix de la formation à réception de la facture. Les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration ne sont pas pris en compte dans les tarifs indiqués (sauf mention contraire). Le stagiaire dont les frais de formation n'auront pas été réglés ne sera pas accepté en formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de l'Organisme de formation donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Région, État, etc.) il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné

- Règlement par un OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient:

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande,
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant

.

- Protection des données

L'organisme de formation est amené à recueillir les données personnelles des stagiaires dans le cadre de l'organisation et du déroulement des formations qu'il divulgue (notamment pour les inscriptions, le suivi et l'évaluation des stagiaires, ainsi que les procédures,de paiement…).
Seuls les services internes de l'organisme de formation sont destinataires de ces données à ce jour.
Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés. Ainsi, le Client est informé que les informations à caractère personnel transmises dans le cadre de la prestation de formation ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, modifiée par la loi du 20 juin 2018, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à l'organisme de formation.
Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité des données qui le concernent et auxquelles il a accès.
L'organisme de formation conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

- Propriété intellectuelle

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation ne sont pas autorisés et restent la propriété exclusive de l'organisme de formation.

- Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre la Fédération Française Sport Vitalité et ses Clients relèvent de la Loi française

- Attribution des compétences

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE des juridictions du lieu du siège social de l'organisme de formation. Quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

- POUR TOUTES QUESTIONS ADMINISTRATIVES :

Inscriptions, financement, facturation, devis, convention, contrat de formation, convocation et attestation de formation

Nadège FLOCH, Responsable Administrative et Financière
Du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 14h à 17h.
Tél : 02 99 67 35 40
formation.bretagne@comite-epgv.fr
Samuel Grondin, référent handicap
samuel.grondin@comite-epgv.fr

Le réseau SPORT VITALITÉ en Bretagne *(CHIFFRES AU 19/05/26)*

Données saison 2025/2026

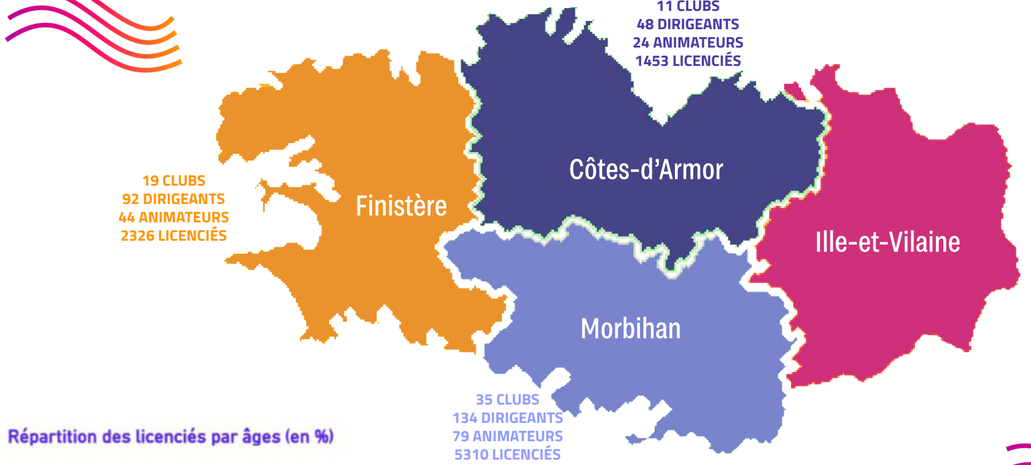

Répartition des licenciés par âges (en %)

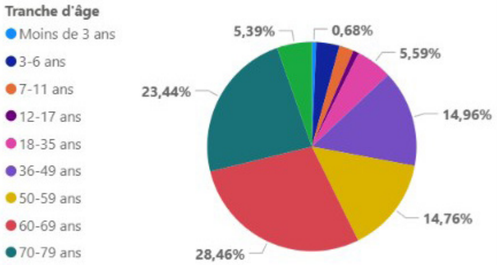

Répartition des licenciés par âges et genre (en nb)

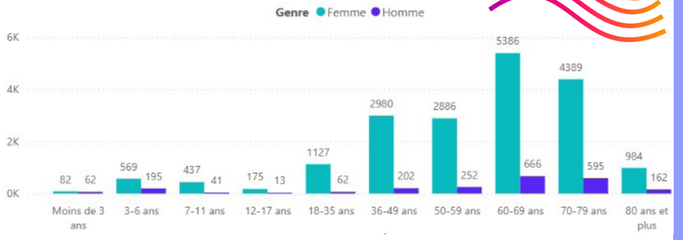

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

La force du réseau SPORT VITALITÉ pour accompagner vos projets

	Coordonnées des Comités Départementaux
CODEP 22	cotesdarmor@comite-epgv.fr 06 20 72 49 69 Maison Départementale du Sport 18 rue Pierre de Coubertin 22440 PLOUFRAGAN
CODEP 29	finistere@comite-epgv.fr 02.98.98.75.33 Maison des sports 4 Rue Anne Robert Jacques Turgot 29000 QUIMPER
CODEP 35	illeetvilaine@comite-epgv.fr 09.53.36.37.00 Maison Départementale des Sports 13B Avenue de Cucillé 35065 Rennes Cedex
CODEP56	morbihan@comite-epgv.fr 02.97.85.61.28 33 rue Maréchal Joffre 56700 HENNEBONT

À VOS AGENDAS !

SAMEDI 19 JUIN 27 ÈVENEMENT

OUVERT À TOUS LES LICENCIÉS

Vous souhaitez échanger sur ces formations ? contectez-nous

Comité RégionaL SPORT VITALITÉ EPGV Bretagne 2 rue du Bignon - Bât 3 - 35 000 Rennes
Tel : 02.99.67.35.40 - E-mail : formation.bretagne@comite-epgv.fr -www.sportsante-epgvbretagne.com

FÉDÉRATION FRANÇAISE SPORT VITALITÉ
COMITÉ RÉGIONAL BRETAGNE